



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

CADRE DE GESTION FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (FSE)

Service du soutien aux entreprises

Février 2025

Adopté(e) le :	<u>25 novembre 2020</u>
Résolution numéro :	<u>20-11-464</u>
Amendé(e) le :	<u>20 février 2025</u>
Résolution numéro :	<u>25-02-073</u>

TABLE DES MATIÈRES

Mise en contexte	1
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE)	1
Objectifs du FSE	1
Nature de l'aide	2
Processus d'appel de projets	2
Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets	3
Documents à joindre	3
Modalités de versement et reddition de compte	3
Communications	4
Autres informations	4

ANNEXES

Annexe A – Formulaire de demande

Annexe B – Formulaire de reddition

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de son entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR), la MRC de La Vallée-du-Richelieu (MRCVR) s'est dotée d'une Politique de soutien aux entreprises dans laquelle elle identifie ses secteurs d'activité prioritaires en matière d'investissement économique.

Soucieux de soutenir les entreprises de son territoire, les membres du Conseil de la MRCVR, suivant la recommandation du Comité sur les aides financières (CAF), ont décidé de rendre disponible une somme de 65 000 \$ pour développer le Fonds de soutien à l'entrepreneuriat (FSE).

FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT (FSE)

Le FSE permettra d'offrir des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ chacune, à des petites et moyennes entreprises dont le siège social et les activités se situent sur le territoire de la MRCVR. Les entreprises privées ou d'économie sociale peuvent présenter un projet répondant à l'objectif principal du FSE, lequel est de poursuivre les activités de commercialisation.

OBJECTIFS DU FSE

L'objectif du FSE est de soutenir les entreprises dans la mise en place, l'amélioration ou le développement d'un projet de commercialisation, comme :

- **un projet novateur permettant d'améliorer les activités de commercialisation** : création d'un configurateur de produits en ligne, développement d'une application mobile dédiée, mise en œuvre d'une stratégie de réalité augmentée;
- **l'intégration d'un système de gestion de la relation client connu sous l'abréviation « CRM »**;
- **l'acquisition de mobilier et d'équipement dans le cadre d'une amélioration locative** : aménagement d'un espace de démonstration interactif, achat de présentoirs modernes;
- **la mise en place ou l'amélioration d'une boutique en ligne** : développement d'une fonctionnalité de paiement, développement d'une fonctionnalité de suivi de livraison;
- **la mise à jour de stratégies Web (médias sociaux, site Web) par une agence de communication externe**;
- **le recours à une ressource professionnelle afin de maximiser la stratégie marketing**;
- **le recours à une ressource professionnelle afin de structurer les opérations de l'entreprise** : collaboration avec un consultant ou une consultante pour optimiser les processus de vente, mise en place d'une « méthodologie agile » pour structurer les projets, recours à un expert ou une experte en gestion pour réorganiser les flux d'approvisionnement;
- **la conception de nouvelles vitrines pour les points de service** : création de vitrines interactives, déploiement de vitrines modulaires.

NATURE DE L'AIDE

L'aide financière sera versée sous forme de contribution non remboursable et sera déboursée en deux versements. Le montant maximum de l'aide financière est de 50 % des dépenses admissibles du projet ou 5 000 \$ par projet. Les investissements devront être faits sur le territoire de la vallée du Richelieu.

Les dépenses admissibles :

- Achat de matériel ou d'équipement permettant l'amélioration d'un point de service ou les activités de commercialisation.
- Frais d'honoraires professionnels pour la mise en place du projet (doit être un prestataire distinct du demandeur ou de la demanderesse).
- Mise en place ou amélioration du site Internet et des activités de vente en ligne.
- Frais d'acquisition de logiciel pour la mise en place du projet de commercialisation.
- Frais de main-d'œuvre externe et acquisition de matériaux de construction rattachés à la conception de nouvelles vitrines.

Les dépenses non admissibles :

- Les dépenses de rémunération de la main-d'œuvre régulière affectée au projet.
- Les dépenses engagées avant le dépôt de la demande.
- La portion de la taxe de vente du Québec et de la taxe sur les produits et services que le ou la bénéficiaire peut se faire rembourser.
- Les dépenses liées à des projets déjà réalisés.
- Toute dépense qui n'est pas directement liée au projet.
- Les honoraires professionnels liés à la réalisation d'une étude d'opportunité ou de marché, d'une analyse de faisabilité, d'un plan d'affaires ou de redressement.
- Toutes dépenses déjà subventionnées par un autre organisme public (mettre une référence dans le formulaire de dépôt).

PROCESSUS D'APPEL DE PROJETS

Deux périodes d'appel de projets sont prévues dans l'année :

1 ^{re} période pour déposer une demande	Du 24 février au 12 mars 2025
2 ^e période pour déposer une demande	Du 16 avril au 8 mai 2025

Les entreprises pourront déposer une demande via le formulaire disponible sur le site Web de la MRCVR à www.mrcvr.ca/services/soutien-aux-entreprises/.

Le formulaire doit être retourné par courriel à l'adresse aeq@mrcvr.ca.

Le Comité sur les aides financières (CAF) analysera les demandes de subvention et recommandera les projets sélectionnés au Conseil de la MRCVR selon les critères détaillés au point 6 : « *Critères d'admissibilité et d'appréciation des projets* ».

Les entrepreneur(e)s qui pourront bénéficier d'un soutien pour leur projet seront contacté(e)s suivant la décision du Conseil de la MRCVR et une annonce publique sera faite par voie de communiqué sur le site Web de la MRCVR ainsi que sur nos réseaux sociaux.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET D'APPRÉCIATION DES PROJETS

Pour être admissible au FSE, l'entreprise doit :

- avoir son siège social sur le territoire de la MRCVR;
- réaliser ses activités de commercialisation sur le territoire de la MRCVR;
- avoir une mise de fonds en argent minimale de 20 % du projet;
- avoir plus de 24 mois d'activité;
- être enregistrée au Registraire des entreprises du Québec (REQ);
- avoir un certificat d'opération,
- ne pas avoir bénéficié de la subvention FSE durant l'année en cours.

L'enveloppe disponible étant limitée, le CAF analysera les projets en prenant en considération les éléments suivants :

- la faisabilité du projet présenté;
- la capacité du (de la) promoteur(-trice) à réaliser le projet;
- les retombées anticipées du projet pour l'entreprise;
- l'effet levier de la contribution financière de la MRCVR pour la réalisation du projet;
- l'impact du projet sur l'amélioration des produits et/ou des services offerts;
- l'impact sur plus d'une entreprise présente sur le territoire;
- les impacts positifs en terme humain, d'approvisionnement local et/ou d'environnement;
- l'intégration des technologies numériques;
- la solidité financière;
- l'appréciation globale du projet.

Tous les projets autorisés feront l'objet d'un protocole d'entente entre la MRCVR et l'entreprise. Ce protocole définira les conditions de versement de l'aide financière et l'obligation des parties.

Documents à joindre

Le dossier doit être complet et remis dans les délais prescrits. Les éléments à intégrer à la demande de financement sont les suivants :

1. Formulaire de demande dûment complété
 - a. Renseignements généraux
 - b. Renseignements complémentaires
 - c. Description du projet
 - d. Description du montage financier du projet
 - e. Échéancier de réalisation du projet
 - f. Lettre(s) de confirmation de financement bancaire (si nécessaire)
2. Les états financiers les plus récents
3. Les soumissions reliées au projet
4. Certification d'opération

MODALITÉS DE VERSEMENT ET REDDITION DE COMPTE

La subvention sera versée comme suit :

- 60 % à la signature d'un protocole;

- 40 % après la reddition de compte.

Un formulaire de reddition de compte sera acheminé aux bénéficiaires de la subvention. Ce dernier devra être rempli et réacheminé à la MRCVR, dans un délai maximal de 30 jours suivant la réalisation du projet ou au plus tard le 30 novembre 2025. L'entreprise devra démontrer la réalisation de son projet afin que le deuxième versement de la subvention lui soit versé.

COMMUNICATIONS

Le logo de la MRCVR devra être visible dans les projets réalisés sur les visuels et brochures officiels, qu'ils soient imprimés ou destinés à un usage numérique.

La disposition du logo doit suivre les indications du Guide des normes graphiques de la MRCVR et devra être approuvée par le Service des communications de la MRCVR avant diffusion.

AUTRES INFORMATIONS

- La MRCVR se réserve le droit de ne pas accorder le montant si les projets présentés ne répondent pas aux critères d'appréciation et au projet initial autorisé.
- Pour toutes questions concernant le FSE, contactez-nous à l'adresse aeq@mrcvr.ca ou par téléphone au 1 877 464-4188.

ANNEXES

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



**Formulaire de demande
Programme – FSE**

**Fonds de soutien à l'entrepreneuriat
Appel de projets du JJ-MM au JJ-MM 2025**

Ces renseignements sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Toute absence de réponse ou refus peut entraîner le rejet de votre demande.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE			
Nom de l'entreprise	_____		
NEQ	_____		
Municipalité	_____		
Téléphone	_____	Site Internet	_____
Courriel	_____	Facebook	_____

PRINCIPAL(E) GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE DE LA DEMANDE			
Principal(e) gestionnaire	_____		Titre
Responsable de la demande	_____		Titre
Téléphone	Poste	Cellulaire	Courriel

PORTRAIT DE L'ENTREPRISE		
Décrivez sommairement les produits (biens et services) offerts par votre entreprise.		

Nombre d'employés :	Chiffre d'affaires annuel :	Date d'entrée en activité : _____ (AAAA-MM-JJ)
Décrivez comment votre entreprise s'engage dans le développement durable.		

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme – FSE
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat
Appel de projets du JJ-MM au JJ-MM 2025

SECTION 2 – DESCRIPTION DU PROJET ET DE SES BIENFAITS POUR L'ENTREPRISE

DESCRIPTION DU PROJET

Décrivez ce que vous souhaitez mettre en place pour améliorer vos activités de commercialisation.

RÉALISATION ET ÉCHÉANCIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Décrivez comment vous êtes en mesure de mettre en place le projet ou quelles ressources vous comptez aller chercher en appui.

Détaillez l'échéancier de réalisation du projet.

Objectifs	Actions	Dates de réalisation visées

2/5

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



Formulaire de demande
Programme – FSE

Fonds de soutien à l'entrepreneuriat
Appel de projets du JJ-MM au JJ-MM 2025

EFFET LEVIER

Expliquez comment la contribution de la MRCVR est essentielle à la réalisation du projet.

SECTION 2 – DESCRIPTION DU PROJET – SUITE

RETOMBÉES POUR L'ENTREPRISE

Décrivez les effets attendus du projet sur les activités de commercialisation de l'entreprise.

SECTION 3 – AUTRES INFORMATIONS

Autres informations pertinentes à votre demande. (Inscrivez tout autre renseignement que vous jugez utile à l'analyse de votre demande.)

3/5

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de demande
Programme – FSE
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat
Appel de projets du JJ-MM au JJ-MM 2025

SECTION 6 – DÉCLARATION DU (DE LA) DEMANDEUR(-DERESSE)

Je, _____, confirme que les renseignements fournis dans cette
soussigné(e) _____

(Nom complet en caractères d'imprimerie)

demande et les documents annexés sont complets et véridiques et je m'engage à fournir toute l'information nécessaire à son analyse.

Je comprends que la présente demande n'entraîne pas nécessairement son acceptation.

Je déclare que l'entreprise respecte les conditions d'admissibilité suivantes :

- L'entreprise s'engage à fournir la totalité des documents requis pour l'analyse du dossier
(formulaire, états financiers réalisés par un cabinet comptable, etc.);
- Le siège social de l'entreprise est situé dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- L'entreprise réalise une partie de ses activités commerciales dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- Les investissements dans le cadre de ce projet devront être réalisés dans la MRC de La Vallée-du-Richelieu;
- L'entreprise n'est pas sous la protection de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* ou de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- L'entreprise est dans un contexte de maintien, de consolidation ou de relance de ses opérations;
- L'entreprise détient un certificat d'opération;
- L'entreprise s'engage à fournir à la MRC de La Vallée-du-Richelieu les justificatifs demandés pour la confirmation de la réalisation du projet
(photo, factures, etc.);
- L'entreprise s'engage à réaliser le projet avant le JJ-MM 2025.

Signature de la personne autorisée

Titre

Date

5/5

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



**Formulaire de reddition
Programme – FSE
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat**

Ces renseignements sont obligatoires pour le traitement de votre demande. Toute absence de réponse ou refus peut entraîner le rejet de votre demande.

SECTION 1 – IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Nom de l'entreprise	_____		
Municipalité	_____		
Téléphone	_____	Site Internet	_____
Courriel	_____	Facebook	_____

PRINCIPAL(E) GESTIONNAIRE ET RESPONSABLE DE LA DEMANDE

Principal(e) gestionnaire	_____			Titre	_____
Responsable de la demande	_____			Titre	_____
Téléphone	Poste	Cellulaire	Courriel		

LE PROJET

Quel était le projet pour lequel vous avez fait une demande pour le FSE ?

Le projet a été : Réalisé Partiellement réalisé Non réalisé

SECTION 2 – RETOMBÉES DU PROJET

DEPUIS LA MISE EN PLACE DU PROJET

La réalisation du projet a-t-elle permis d'améliorer les activités de commercialisation de l'entreprise ?

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



MRC DE LA
VALLÉE-DU-RICHELIEU

Formulaire de reddition
Programme – FSE
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat

SECTION 2 – DESCRIPTION DU PROJET – SUITE

EFFET STRUCTURANT

Quelles seront les retombées du projet réalisé suivant la mise en place du projet ?

Nombre d'emploi après projet

Chiffre d'affaires après projet

EFFET LEVIER

Expliquez comment la contribution de la MRCVR est essentielle à la réalisation du projet

COMMENTAIRES OU SUGGESTIONS

Avez-vous des commentaires ou des suggestions à nous partager ?

2/4

NUMÉRO DE DOSSIER :

Espace réservé à la MRCVR



**Formulaire de reddition
Programme – FSE
Fonds de soutien à l'entrepreneuriat**

SECTION 5 – DÉCLARATION DU (DE LA) PROMOTEUR(-TRICE)

Je soussigné(e), _____, confirme que les renseignements fournis dans cette
demande et les documents annexés sont complets et véridiques et m'engage à fournir toute l'information nécessaire à l'appréciation de la réalisation du projet.

Nom complet en caractères d'imprimerie

Signature de la personne autorisée

Titre

Date

4/4